

Mercredi 12 octobre 2022

Réf. : 58.22 PRESSE

Première réunion plénière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) d'Alès Agglomération

Composé d'un collège d'élus, de représentants de l'État (Sous-préfet, Gendarmerie nationale, Police nationale, tribunal) et de professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Alès Agglomération a pour objectif de :

- limiter les risques d'exposition des jeunes et des mineurs face à la délinquance,
- prévenir les formes de délinquance particulièrement préoccupantes sur l'agglomération (violences intrafamiliales),
- renforcer les dispositifs de tranquillité et de sécurité publique.

Pour chacun de ces objectifs, un groupe de travail opérationnel est identifié et sera amené à aborder et traiter ces problématiques spécifiques avec la mise en œuvre de mesures concrètes de prévention.

La totalité du territoire concerné dès 2024

Cette première réunion plénière du CISPD a eu lieu ce mercredi 12 octobre 2022 et concerne 10 communes de la zone péri-urbaine de l'agglomération (Alès, Cendras, Rousson, Saint-Christol-lez-Alès, Saint-Hilaire de Brethmas, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Julien-les-Rosiers, Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Privat-des-Vieux, Salindres).

Fin 2022-début 2023, un élargissement est prévu aux communes du nord de l'agglomération et, en 2024, la totalité des communes du territoire seront concernées.

Alès Agglomération a par ailleurs déjà engagées des actions depuis 18 mois tel que :

- médiations interpersonnelles,
- médiations canines,
- future création d'une brigade des Gardes champêtres.